



Règlement Intérieur des Compétitions (RIC)

ABC74

Version : 2024-2025

Chaque licencié à l'ABC74 s'engage à lire et respecter ce présent règlement.

Sommaire

1. Supplément Compétition
2. Entraînements
3. Interclubs
4. Tournois
5. Tournoi(s) d'Annecy
6. Championnats
7. Récompenses
8. Sanctions / pénalités

Annexe 1 : Grille Synthèse inscriptions et remboursements

Annexe 2 : Grille Politique Compétitions

Pour tout complément d'information, merci de vous adresser au Responsable du Pôle Compétitions (RPC) :

Olivier COLOMB – 06 75 08 57 87 – olidewi@gmail.com



1. Supplément Compétition

Le supplément compétition est de 60€ pour la saison 2024/2025 et donnera accès aux entraînements et aux avantages compétiteurs.

a. "entraînement et compétition"

Le supplément est devenu habituel au sein du club pour les compétiteurs, et permet d'accéder aux entraînements dirigés par l'entraîneur du club.

Pour la saison 2024-2025, les entraînements seront encadrés par Pierre-Marie BAUDOIN.

b. Supplément "compétition"

Le supplément "compétition" permet de bénéficier de certains avantages au niveau des inscriptions de tournois (voir grille Politique Compétitions en annexe).

Il est préférable de le souscrire en début de saison, avec son inscription, mais il peut aussi être souscrit plus tard. Néanmoins, il est important de noter qu'aucune rétroactivité ne sera appliquée : tous les frais d'inscriptions à des tournois super-fléchés ayant eu lieu avant la souscription du supplément ne sont pas récupérables.

De plus, tout tournoi et forfait déplacement offert non utilisés en fin de saison est perdu : pas de report sur la saison suivante ni de remboursement.

Les joueurs ont donc tout intérêt à souscrire au supplément dès leur inscription au club.

Ce supplément n'est pas obligatoire.

Attention : Ce supplément, bien que facultatif, est non remboursable une fois souscrit, et cela quel que soit la situation (blessures, mutation, etc...).



2. Entrainements

Il faut distinguer deux types de créneaux au sein de l'ABC :

- Créneaux dits « loisirs » : accès à tous les licenciés du club (dont les compétiteurs)
- Créneaux dits « jeu libre compétiteurs » : accès réservé aux licenciés du club participant à une ou plusieurs compétitions officielles FFBAD au cours de la saison (interclubs ou tournois)
 - Ces créneaux sont fléchés en fonction du classement des joueurs (P, D, R, N).
 - Niveau 1 – Avoir 2 classements R6 minimum
 - Niveau 2 – Avoir 1 classement P10 minimum

La répartition hebdomadaire des créneaux compétiteurs est à retrouver sur notre site internet : <https://www.abc74.org/saison-2024-2025/>

A noter que le créneau nommé « Perfectionnement » est destiné à des joueurs non compétiteurs d'un bon niveau (validé par l'animateur du créneau) et aux joueurs de classement P.

La répartition des niveaux par créneaux pourra être décidé et modifier par l'entraîneur en cours de saison – en fonction de l'évolution du niveau des joueurs, de la fréquentation ou des modifications de classement par la FFBAD.

Pour les créneaux « jeu libre compétiteurs » connaissant une sur-fréquentation (nbre joueurs > nbre places disponibles sur les terrains), il est demandé à tous les joueurs de procéder à un tournus régulier afin de ne pas monopoliser les terrains et éviter que certaines personnes ne puissent pas jouer. Exemple : laisser son terrain à chaque fin de set permet une rotation assez rapide des effectifs.

Dernier point important : tout licencié ABC souhaitant inviter un joueur extérieur au club sur un créneau doit en avvertir le Responsable du Pôle Compétitions en amont et attendre sa validation.



3. Interclubs (sénior et vétérans)

a. Présentation

Les interclubs sont des rencontres entre équipes de niveau départemental, régional et national. Une équipe est composée d'autant d'hommes que de femmes car chaque rencontre comporte du simple homme, de la simple dame, du double homme, de la double dame et du mixte.

L'ABC74 possède plusieurs équipes d'interclubs évoluant dans les championnats national, régional et départemental.

Les capitaines sont nommés par le Comité Directeur en fin de saison précédente suite à un appel à candidatures (tout compétiteur ayant le droit de postuler). Les capitaines désignés ont alors un mandat d'un an.

En début de saison (avant fin septembre), les capitaines des différentes équipes se réunissent pour sélectionner leurs coéquipiers en fonction de leur niveau. Les compositions des équipes sont alors diffusées à tous les compétiteurs. Les membres des équipes s'engagent à être présents lors des journées d'interclubs. Dans le cas contraire, le club s'expose à des pénalités au niveau sportif (forfait...) voire à un déclassement de l'équipe.

Bien que chaque joueur ait vocation à évoluer dans une seule équipe, il n'est pas rare que certains soient appelés à jouer dans une autre équipe (supérieure ou inférieure) au cours de la saison en fonction de l'absentéisme de certains équipiers (blessures, indisponibilités, ...) ou/et des besoins de cette équipe.

Le calendrier des interclubs est diffusé à l'intersaison (durant l'été), les équipiers pouvant ainsi réserver leurs week-ends à l'avance.

Des séances d'entraînement réservées aux interclubs sont prévues les semaines précédant chaque journée d'IC.

Les frais inhérents aux interclubs (inscriptions + volants + transports + textiles obligatoires) sont entièrement pris en charge par le club. Les frais d'hébergement peuvent être remboursés lors de certaines rencontres éloignées (> 2h de route). Enfin, les frais de bouche ne sont pas pris en charge par le club.

Il est entendu que les intérêts des équipes, et donc du club, selon les priorités et objectifs fixés, prévalent sur les intérêts individuels. L'esprit d'équipe animera donc les joueurs qui s'engagent dans les interclubs.

Une charte des interclubs a été rédigée et est téléchargeable sur notre site internet. Tout joueur participant aux interclubs s'engage à la respecter.



b. Fonctionnement interclubs

➤ **Nationale** (toutes divisions) :

- Nombre de journées : 10 (dont 5 à domicile) - samedis
- Une rencontre = 8 matchs (2 SH / 2 SD / DH / DD / 2 DX)
- Nombre minimum de joueurs : 3 garçons + 3 filles
- Arbitrage : un juge-arbitre nécessaire + un arbitre sur chaque rencontre

➤ **Pré-nationale et Régionale** (toutes divisions) :

- Nombre de journées : 7 (dont 1 à domicile) - dimanches
- Une rencontre = 8 matchs (2 SH / 2 SD / DH / DD / 2 DX)
- Nombre minimum de joueurs : 3 garçons + 3 filles
- Arbitrage : un juge-arbitre nécessaire

➤ **Départementale** :

✓ Divisions 1

- Nombre de journées : 5 (dont 1 à domicile) - dimanches
- Une rencontre = 8 matchs (2 SH / 2 SD / DH / DD / 2 DX)
- Nombre minimum de joueurs : 3 garçons + 3 filles

✓ Division 2 & 3

- Nombre de journées : 3 (dont 1 à domicile) - dimanches
- Une rencontre = 5 matchs (SH / SD / DH / DD / DX)
- Nombre minimum de joueurs : 2 garçons + 2 filles

✓ Division 4

- Nombre de soirées : entre 6 et 8 (dont la moitié à domicile)
- Une rencontre = 5 matchs (SH / SD / DH / DD / DX)
- Nombre minimum de joueurs : 2 garçons + 2 filles

➤ **Vétérans**

- Nombre de soirées : entre 6 et 8 (dont la moitié à domicile)
- Une rencontre = 5 matchs (SH / SD / DH / DD / DX)
- Nombre minimum de joueurs : 2 garçons + 2 filles
- Age minimum : 35 ans (Vétéran 1)

Légende : SH = simple hommes, SD = simple dames, DH = double hommes, DD = doubles dames, DX = double mixte



4. Tournois

Les tournois sont ouverts à tous les licenciés. Il n'y a aucune obligation d'y participer, l'inscription est individuelle. Les tournois se déroulent les week-ends : sur une seule journée (rarement), sur deux jours (le plus couramment), voire sur trois jours ou plus lors de longs week-ends (vendredi ou lundi férié).

Selon les tournois, vous aurez la possibilité de vous inscrire dans 1, 2 ou 3 catégories (simple et/ou double et/ou mixte). Chaque catégorie comporte en général plusieurs tableaux, chacun représentant une série proposée par les organisateurs. Tous les joueurs ont donc la possibilité d'évoluer dans une série correspondant à leur niveau.

Le calendrier annuel des tournois est diffusé en tout début de saison et disponible sur notre site internet. La Ligue Rhône-Alpes Auvergne est assez riche en compétitions et propose, par le biais de ses clubs, un voire plusieurs tournois chaque week-end tout au long de la saison.

a. Politique compétitions

Elle est validée chaque année par le Comité Directeur du club et est susceptible de connaître des modifications essentiellement en fonction du budget alloué au Pôle Compétitions.

La politique 2024/2025 est disponible en annexe du présent RIC

Elle répertorie les différents avantages accordés aux compétiteurs ayant souscrit le supplément compétition.

Trois avantages sont à distinguer :

- **Les tournois offerts et bonus** : Chaque joueur bénéficie de 3 tournois offerts par le club. Cela signifie que les frais d'inscription de ces tournois sont pris en charge intégralement par le club. Ces tournois sont choisis par le joueur parmi ceux proposés au cours de la saison. A noter que certains tournois (très rares) ayant un tarif d'inscription relativement prohibitif (souvent > 25 €) ne peuvent pas être choisis comme tournoi offert. Attention : les tournois offerts non utilisés par un joueur sur une saison ne sont ni remboursables, ni reportables sur la saison suivante. **Afin d'utiliser cet avantage, il faudra indiquer sur AGIL son utilisation.**
- **Les tournois super-fléchés** : il s'agit de tournois choisis par le club et non par les joueurs. L'objectif est de « flécher » des compétitions un peu plus éloignées afin de motiver plusieurs joueurs qui n'auraient pas forcément fait le déplacement à découvrir ce qui se fait ailleurs. Pour cela, le club propose des aides financières : les frais d'inscription sont pris en charge, et le club fournit les volants et participe au frais de transport.



- **Les déplacements offerts** : Chaque joueur bénéficie, en fonction de son niveau lors de son inscription, d'un certain nombre de déplacements offerts par le club. Le montant maximum de cette part est calculé pour un trajet Aller/Retour entre Anecy et le lieu de la compétition pour une voiture de 4 personnes. Ces déplacements sont choisis par le joueur sur le tournoi de son choix.

La valeur prise en charge dépendra du tournoi sélectionné par le joueur. Si le montant pris en charge par le club est supérieur à la valeur réelle du tournoi, le club prendra en charge la valeur réelle du tournoi uniquement. Inversement, si la valeur réelle de déplacement du tournoi est supérieure à la part pris en charge par le club, ce dernier prendra en charge la valeur max du montant du joueur. Le club ne prendra pas en charge les surplus ou les compléments de frais de déplacements.

Le montant pris en charge par le club se trouve en Annexe 2. Il sera crédité sur la cagnotte des joueurs après le week-end du tournoi.

Attention : les déplacements offerts non utilisés par un joueur sur une saison ne sont ni remboursables, ni reportables sur la saison suivante.

En outre, les cinq meilleurs joueurs du club ainsi que les cinq meilleures joueuses en début de saison bénéficieront de d'avantages supplémentaires sous forme de packs → se renseigner auprès du Responsable du Pôle Compétitions.

Concernant le tournoi d'Anecy et les récompenses, merci de voir plus bas les chapitres s'y rapportant.

b. AGIL

Le club a développé depuis 2012 une application permettant de faciliter les inscriptions des joueurs à l'ensemble des tournois proposés tout au long de la saison. Il s'agit d'**AGIL** : Application pour la **G**estion des **I**nscriptions en **L**igne → <http://www.abc74.org/agil>

L'accès à AGIL s'effectue grâce à des identifiants : d'une part le numéro de licence du joueur et d'autre part son mot de passe (initialement généré par le club mais personnalisable par la suite).

Tout licencié ABC74 peut demander la création ou l'activation de son compte AGIL auprès du RPC. Pour cela, il faut que son inscription auprès du club soit complète. Conseil

Selon les joueurs, deux profils existent sur AGIL :

- Profil « Loisir » : joueur n'ayant pas souscrit au supplément compétition. Dans ce cas, tous les frais liés aux tournois seront à sa charge.
- Profil « Compétiteur » : joueur ayant souscrit au supplément compétition. Dans ce cas, il pourra profiter des avantages liés aux tournois offerts, fléchés et super-fléchés.



Tout au long de saison, les tournois seront mis en ligne au fur et à mesure que les plaquettes des clubs organisateurs seront envoyées.

Cagnotte : Depuis la saison 2023/2024, l'ensemble des cagnottes présentes sur AGIL les anciennes saisons ont été transféré sur la plateforme Badnet, qui permet de s'inscrire à l'ensemble des tournois.

A noter que tous les comptes AGIL sont désactivés en fin de saison, généralement début août.

AGIL est désormais utilisé pour :

- Informer de l'ouverture des tournois, leur description et date limite fixée par les organisateurs.
- L'utilisation des tournois offerts
 - Pour pouvoir utiliser un de vos 3 tournois offert, il faudra vous inscrire la fois sur Badnet, ainsi que sur AGIL et informer en marquant "tournoi offert"
 - À la suite du tournoi, le montant de l'inscription du tournoi vous sera crédité sur votre portefeuille Badnet
- L'utilisation des déplacements offerts
 - Tout comme les tournois offerts, les joueurs pourront bénéficier du déplacement offerts en l'inscrivant sur AGIL
- L'inscriptions aux tournois Super-Fleché

ATTENTION : AGIL ne garantit plus l'inscription aux tournois (hors super-fléchés). Seul l'envoi via badnet (ou autre) de votre inscriptions auprès des organisateurs vous garantit votre bonne inscription.

c. Inscriptions

Les inscriptions aux tournois s'effectuent désormais directement auprès des organisateurs des clubs. Les joueurs sont donc autonomes et vérifient par eux même les dates de fin, le remplissage des tournois et autres informations concernant les tournois.

Chaque tournois sera également inscrit sur AGIL à titre informatif et pour que les joueurs puissent préciser s'il souhaite qu'un tournoi ou un déplacement soit pris en charge par le club.

A la suite de ce tournoi, le montant de la prise en charge sera automatiquement crédité sur son portefeuille badnet.

Tous les tournois se déroulant en Haute-Savoie et les départements limitrophes ainsi que la plupart des tournois majeurs de la Ligue (région) seront mis en en ligne sur AGIL.



Néanmoins, si un ou plusieurs joueurs souhaitent participer à un tournoi n'y figurant pas et souhaitant utiliser ses avantages dessus, il faut avertir le Responsable du Pôle Compétitions (RPC) assez en avance pour qu'il le mette en ligne sur AGIL. Afin de gagner du temps, il est conseillé d'envoyer au RPC la plaquette ou/et le lien vers les documents du tournoi.

AGIL procède automatiquement à un mailing destiné à tous les compétiteurs inscrits sur AGIL pour les prévenir de la mise en ligne d'un tournoi. De plus, AGIL envoie un rappel la veille de la date limite de chaque tournoi.

Attention AGIL ne garantit plus l'inscription au tournoi, et reste là uniquement à titre indicatif, l'inscription aux tournois super-fleché et à l'utilisation des avantages compétiteurs.

d. Annulations / forfaits / abandons

Annulation :

- Par un participant : après son inscription, il peut arriver qu'un joueur ne puisse plus participer à un tournoi pour diverses raisons (blessure, indisponibilité, ...). Dans ce cas, le joueur peut annuler son inscription sans avoir à fournir de justificatif. Pour cela, il ne faut pas que le tirage au sort des tableaux ait été effectué, c'est-à-dire que l'annulation peut se faire jusqu'à environ 10 jours avant le tournoi (les tableaux étant généralement élaborés le week-end précédent ce dernier).
 - Par les organisateurs : il se peut que les organisateurs annulent un tableau où l'inscription complète d'un joueur. Cela arrive dans les cas suivants : soit le joueur était inscrit « Au Choix » et les organisateurs ne lui ont pas trouvé de partenaire ou celui-ci est forfait, soit le tableau est annulé par manque de joueurs, soit le tournoi entier est annulé par manque de participants.
- Dans tous les cas, une annulation est remboursable et ne demande aucun justificatif.

Forfait (ou WO) :

Une fois que les tableaux d'un tournoi ont été constitués (entre 1 semaine et 10 jours avant ce dernier), il n'est plus possible d'annuler son inscription. La non-participation sera alors considérée comme un forfait. Le joueur sera alors dans l'obligation de justifier son absence auprès des organisateurs et de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Si aucun justificatif n'est présenté, le joueur s'expose à une double sanction :

- Pas de remboursement des frais d'inscription ni des déplacements offerts. Notre club ne pourra donc pas les récupérer auprès des organisateurs et ne recrédiitera pas la cagnotte



du joueur même s'il n'a pas joué. Dans le cas d'un tournoi Super-fléché, si le forfait n'est pas justifié, le joueur devra rembourser ses frais d'inscription que l'ABC aura avancés.

- Une suspension de deux mois (reportable d'une saison à l'autre) pour toute participation à une compétition (interclubs ou tournois).
- Dans tous les cas, un forfait n'est remboursable que s'il est justifié, sinon les frais sont perdus.

Abandon :

L'abandon a lieu lors d'un match (blessure, comportement anti-sportif, ...). Ça signifie donc que le joueur a déjà débuté son tournoi.

Même si l'abandon a lieu sur place, il est quand même préférable d'envoyer un justificatif à la Ligue pour éviter une suspension de deux mois.

Quoi qu'il en soit, le tableau dans lequel le joueur a abandonné n'est pas remboursable (car commencé). Cependant si le joueur était inscrit sur plusieurs tableaux et qu'il n'est pas capable d'effectuer ceux non commencés, alors il pourra demander à être remboursé de ces derniers. Autrement dit, le joueur sera forfait sur ces tableaux.

Maintenant, il est possible (mais rare) d'abandonner par exemple un tableau le samedi puis rejouer le dimanche si son état de santé s'améliore. Il est quand même nécessaire de valider cette option avec le juge-arbitre présent sur le tournoi.

IMPORTANT : les joueurs doivent prendre contact directement avec les organisateurs pour toute annulation et tout forfait. Le RPC vous accompagnera dans votre démarche de justification si vous êtes perdu.

e. Convocations

Les convocations pour un tournoi sont toujours envoyées **la semaine** avant l'évènement à tous les participants via votre mail Badnet.

Il est donc inutile de solliciter le RPC avant la date prévue d'envoi. Toutefois, si la veille du tournoi, vous n'avez reçu aucune convocation, il est important de contacter le RPC rapidement.

Enfin, il est vivement recommandé de toujours vérifier sa messagerie jusqu'à la veille au soir du tournoi. En effet, des versions de dernière minute peuvent être envoyées par les organisateurs.



f. Résultats

Après chaque tournoi, le RPC récupère les résultats de tous les joueurs puis s'occupe de diffuser, via un mailing d'AGIL, le palmarès du tournoi. Le palmarès contient uniquement les joueurs et joueuses ayant au moins atteint le stade des demi-finales pour les tableaux à élimination directe ou de la 2nde place pour les tableaux à poule unique.

La diffusion s'effectue dans la semaine suivant le tournoi voire plus selon le temps de remontée des résultats.

Tous ces résultats seront pris en compte dans les calculs d'attribution des différentes récompenses en fin de saison et figureront dans le palmarès saisonnier du club.

5. Tournoi(s) d'Anecy

Le club d'Anecy organise aussi son propre tournoi international. C'est l'évènement sportif annuel du club. Certaines saisons, le club pourra choisir d'organiser un tournoi supplémentaire.

Le Tournoi International d'Anecy (TIA) est régulièrement ouvert jusqu'aux séries N (Nationale).

Tous les joueurs du club sont invités à s'y inscrire et/ou à être bénévoles sur l'évènement. L'organisation demandant beaucoup de logistique et de services sur différents postes (table de marque, buvette, plateau sportif) en amont, pendant et après l'évènement, le club est toujours à la recherche de bénévoles qui seront accueillis à bras ouverts !

Les frais d'inscriptions pour notre (nos) tournoi(s) sont pris en charge à 50% par le club pour tous les licenciés ABC74 souhaitant y participer en échange de leur aide sur l'organisation.

De plus, chaque joueur du club s'inscrivant au TIA s'engage à être bénévole sur toute la durée du tournoi. Le fait d'avoir des bénévoles disponibles est un paramètre majeur pour la bonne organisation de cet évènement unique de notre club !



6. Championnats

Il existe différents types de championnats en fonction de l'institution qui les proposent.

La Fédération Française de Badminton propose des championnats nationaux : France Séniors, France Jeunes, France Vétérans et France Parabad.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes propose des championnats régionaux : jeunes (CRJ) et vétérans (CRV) et **sénior depuis 2024/2025**.

Le Comité Départemental propose un championnat départemental : le Challenge Patrice André (autrement dit les Championnats de Haute-Savoie).

Tous les joueurs du club sont invités à participer au Challenge Patrice André.

Les championnats régionaux vétérans sont accessibles aux joueurs ayant plus de 35 ans (en fonction des places disponibles).

Concernant tous les championnats de France, ils sont accessibles uniquement sur sélection en fonction des classements des joueurs. Ils sont considérés comme « fléchés », c'est-à-dire que les frais d'inscription sont pris en charge par le club.

7. Récompenses

A l'issue de chaque saison, les résultats de chaque joueur sont compilés afin d'évaluer ceux qui pourront prétendre à des récompenses.

Les récompenses offertes sont indiquées dans la grille de Politique Compétitions du club (Annexe 2), et le système de calcul pour chacune d'elles est détaillé dans le document « Récompenses compétiteurs » disponible en ligne sur le site internet de l'ABC.

Le Palmarès annuel du club est publié à la fin du mois de septembre de la saison suivante lors de la diffusion des « Anecy Badminton Club Awards », période à laquelle les lauréats reçoivent leurs récompenses.

Par conséquent, pour bénéficier des récompenses attribuées sur les résultats d'une saison, les joueurs doivent être licenciés au club l'année suivante.

Pour la saison 2023-2024, les récompenses et autres bonus ne sont pas encore déterminés et seront le sujet d'une réflexion globale courant de cette saison.

Une mise à jour du RIC sera disponible lorsque les récompenses seront fixées



8. Sanctions / pénalités

Comme déjà expliqué précédemment, un joueur peut s'exposer à ses sanctions ou pénalités de la part du club, des organisateurs de tournois et de la Ligue.

Inscriptions

Au sein du club, dès que la date limite d'inscription d'un tournoi est passée et que le joueur n'a pas réglé son inscription, ce dernier est en tort.

Concrètement, il ne pourra plus profiter des avantages de la Politique Compétitions du club, c'est-à-dire que les tournois offerts / bonus / déplacements offerts ne pourront plus être utilisés pour valider son inscription. Il devra donc régler son inscription.

Même chose concernant les inscriptions tardives (> date limite) : les frais d'inscription et de déplacement seront à la charge du joueur, y compris dans le cadre des tournois super-fléchés, avec l'impossibilité d'utiliser les tournois offerts.

Enfin, le Responsable du Pôle Compétitions se réserve le droit de refuser la prise en compte d'une inscription non valide ou tardive à un tournoi, voire de la valider comme bon lui semble (utilisation de la cagnotte du joueur ou d'un de ses tournois offerts).

Forfaits

Dans le cas d'un forfait non justifié, le joueur s'expose à une suspension de deux mois de toute compétition qui sera prononcée par la Ligue.

Non-respect du RIC

Si après plusieurs relances, un joueur ne respecte pas les engagements du présent Règlement Intérieur des Compétitions (RIC) et ne règle pas ses dettes (inscriptions tardives récurrentes, frais d'inscription non acquittés, forfait injustifié non remboursé), le Comité Directeur pourra délibérer afin de prendre certaines sanctions envers le joueur concerné (exemples : retrait des tournois offerts et fléchés, amende financière, interdiction d'accès aux créneaux compétiteurs, cotisation majorée voire refus de reprise de licence la saison suivante...).

Annexe 1 : Grille Politique Compétitions ABC74

Avantages liés à la souscription du supplément "compétition"						
60 €						
Joueurs ayant au moins 2 classements dans cette série (au moment de l'inscription) →	NC & P	D	R	N3	N2	N1
Tournois offerts (choisis par joueur) • Frais d'inscription pris en charge par club	3	3	3	3	3	3
Déplacements offerts (choisis par joueur) • Frais de déplacement pris en charge par club • Montant pris en charge par club	-	-	3	3	3	3
Tournois super-fléchés (hors région) • Frais d'inscription pris en charge + volants fournis + aide au transport (0,10 €/km)	2					
Bonus tournois offerts lors des récompenses *	En f° du choix des récompenses					
Pour tous les licenciés au club						
TIA • Frais d'inscription demi-tarifs à tous les adhérents* en échange de leur bénévolat sur l'évènement	1 ou 2					
Récompenses compétiteurs du TOP5 en fin de saison délivrées en début de saison suivante						
Chaque membre du TOP5 général hommes	1 récompense au choix*					
Chaque membre du TOP5 général dames	1 récompense au choix*					
Pack avantages des joueurs et joueuses classés dans le TOP5 en début de saison (nvx licenciés compris)						
Pack Platine / Gold / Silver / Bronze / Chocolat **						

* Les joueurs récompensés auront le choix entre :

- 25 € en bons d'achat de notre magasin partenaire (valable 6 mois)
- 1 tournoi offert au choix (*tournoi bonus*)
- 1 tube de Yonex AS 20
- 1 pièce textile courte (à commander dans le cadre de l'opération textile)

** Pack Top 5 :

- Pack Platine (4 tubes d'AS20 + 2 Tournois Bonus + 2 Déplacements)
- Pack Gold (4 tubes d'AS20 + 1 Tournoi Bonus + 1 Déplacement)
- Pack Silver (3 tubes d'AS20 + 1 Tournoi Bonus)
- Pack Bronze (3 tubes d'AS20)
- Pack Chocolat (2 tubes d'AS20)